

Tribunal administratif de Dijon



David ZUPAN
Président du tribunal
administratif de
Dijon

Bien que son fonctionnement ait été sévèrement affecté par la crise sanitaire, le tribunal a assuré au mieux la continuité de ses missions, préservant ainsi, outre le rythme de traitement des affaires urgentes, un délai moyen de jugement satisfaisant (dix mois et demi).

La mise en place des consignes sanitaires, la reconfiguration des audiences, l'apprentissage du télétravail ou encore l'absorption du contentieux électoral ont été autant de défis relevés par le tribunal, qui a su faire la preuve de son adaptabilité, comme de son engagement sans faille. Il s'est en outre pleinement impliqué dans la modernisation de la justice administrative, ce dont témoigne en particulier le remarquable essor de l'application Télérecours citoyens.

Port du masque dans l'espace public, commerces « non essentiels », régulation locale de l'état d'urgence sanitaire... : les contentieux inédits qui ont vu le jour au cours de l'année 2020 ont placé le tribunal au cœur des préoccupations des justiciables et des enjeux contemporains, confirmant s'il en était besoin le rôle fondamental du juge administratif dans la définition des équilibres indispensables à la vie démocratique.

Pour un meilleur accueil du public, le tribunal voit se concrétiser son projet d'extension avec l'acquisition par l'État d'une parcelle jouxtant le bâtiment actuel afin d'y édifier notamment, à l'horizon 2023, une nouvelle salle d'audience.



Effectifs de la juridiction

37

personnes dont :

14

magistrats

20

agents de greffe

1

assistant du
contentieux

1

juriste assistant

1

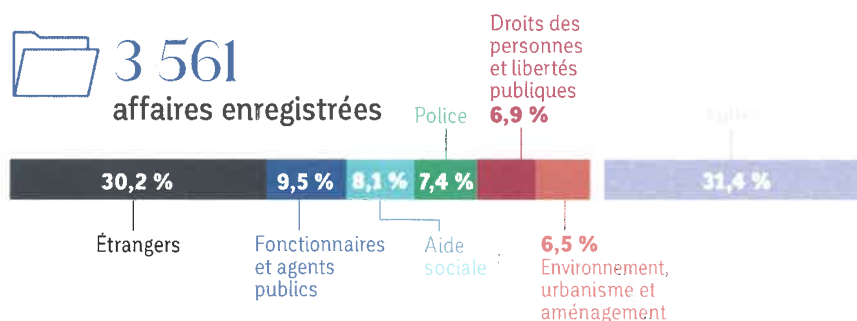
assistant de justice

2020 en chiffres



3 561

affaires enregistrées



2 639

affaires jugées

↘ 29,7 % par rapport à 2019



341

affaires électorales jugées



10 mois et 14 jours

de délai prévisible de jugement



28 %

de requêtes reçues
via Télérecours citoyens